

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2023_8_1</b>

Convocation du 04 août 2023

Le trente août 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS  
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Pierre BORREDON  
M. Benoît FABRE a donné procuration à M. Bernard PIASER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. Pierre BALTENWECK

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Délibération n° 2023\_8\_1 : Dispositif d'aide à l'embellissement des vitrines et devantures commerciales et artisanales – approbation du règlement et mise en place de l'aide.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme d'appui Petites Villes de Demain, et afin de poursuivre nos actions en faveur de la revitalisation commerciale de notre centre-bourg et la dynamisation de ses commerces, la municipalité propose de mettre en place un nouveau dispositif incitatif destiné à encourager des travaux d'embellissement et de modernisation des vitrines et devantures commerciales et artisanales situées dans le périmètre défini du secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Ce dispositif serait à destination des commerçants et artisans propriétaires ou locataires exploitants et aux propriétaires-bailleurs justifiant d'une promesse de bail commercial ayant un local situé dans le périmètre défini.

Il permettrait de bénéficier d'une aide publique de 30% du montant hors taxe des travaux plafonnée à 1 500 € par local sous réserve des critères d'éligibilité définis dans le règlement d'attribution annexé.

Monsieur le Maire propose la mise en place de cette aide à titre expérimental pour une durée de trois années à compter de la présente délibération en mobilisant l'enveloppe budgétaire de 5 000 € affectée à ce dispositif lors du vote du budget primitif 2023.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **d'instaurer** pour une durée de trois ans un dispositif expérimental d'aide à l'embellissement des vitrines et devantures commerciales et artisanales à destination des commerçants et artisans propriétaires exploitants et aux propriétaires-bailleurs d'un local commercial situé dans le périmètre défini dans le règlement d'attribution ;
- **de fixer** le montant de cette aide à 30% du montant hors taxe des travaux plafonnée à 1 500 € par local sous réserve des critères d'éligibilité ;
- de préciser que les décisions attributives de cette aide seront prises par le Conseil Municipal après avis d'un comité technique constitué d'élus municipaux et de l'élue adjoint en charge de l'urbanisme, de l'Architecte des Bâtiments de France, d'un agent du service ADS de la CCVLV, du Manager de commerce, et d'autres techniciens communaux et intercommunaux compétents ;
- **d'approuver** le règlement d'attribution de cette aide tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de fixer** le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à ce dispositif à la somme de 5 000 € ;
- **de préciser** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 04/09/2023  DATE DE MISE EN LIGNE : 05/09/2023	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---